

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.
SÉANCE DU MERCREDI 21 JUIN 2023 À 18:00**

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 10

Nombre de votants : 12

Étaient présents :

Jérôme ROBERT Vice-Président, Margaux VANTHOURNOUT Adjointe au Maire, Yannick OLIVERI-DUPUIS Conseillère Municipale Déléguée, Isabelle HERBERT Conseillère Municipale Déléguée, Jean-Marie LEGUILLON Conseiller Municipal, Annie LALLEMAND , Marie-Hélène BUCHON , Marie-Laure RIVALS , Eric ALEXANDRE Représentant l'association Emergence(s), Jean-Louis FOURNIER Représentant l'UDAF

Étai(en)t absent(s) avec pouvoir(s) :

Isabelle SAINT BONNET Conseillère Municipale, Julien TRIQUET Représentant l'association Trisomie 21

Étaient absents excusés :

Théo PEREZ Président, Frédéric ABRAHAM Conseiller Municipal, François MORELLE Représentant l'association AEI

Secrétaire de séance : YANNICK OLIVERI-DUPUIS

**OBJET : ADMINISTRATION DU CCAS – FINANCES – COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2022
DU BUDGET PRINCIPAL DU CCAS – ADOPTION**

Rapporteur : Jérôme ROBERT

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil d'Administration est appelé, chaque année, à voter le compte administratif (CA), dans lequel est retracé l'ensemble des opérations comptables afférentes à l'exercice précédent.

Avant d'en entamer la présentation, il convient de rappeler que l'exercice 2019 a vu la mise en place de deux budgets annexes régis par la norme comptable M22, applicable aux services et établissements sociaux et médico-sociaux, pour le suivi budgétaire et comptable de l'activité du service d'aide à domicile, ainsi que de la résidence autonomie La Fontaine. Leur création s'est accompagnée de flux croisés avec le budget principal :

- Un remboursement des budgets annexes vers le budget principal, ce dernier avançant en effet chaque mois leur masse salariale ;
- Le cas échéant, une subvention d'équilibre versée par le budget principal aux budgets annexes.

En consolidant les trois budgets sur l'exercice 2022, l'évolution du résultat de clôture ressort en baisse de -38,2%, soit une diminution de -120 938 € du fonds de roulement par rapport à 2021, dont - 99 403 € en fonctionnement et – 21 535 € en investissement.

S'agissant du budget principal, les résultats de clôture 2022 s'établissent comme suit :

Budget principal	Fonctionnement	Investissement	Total
Recettes	1 363 230,56 €	41 675,02 €	1 404 905,58 €
Dépenses	1 309 019,11 €	178,16 €	1 309 197,27 €
Résultat (Rec. - Dép)	54 211,45 €	41 496,86 €	95 708,31 €

I DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Sans retraitements, les évolutions par chapitre ressortent ainsi :

Chapitre	Libellé	CA 2021	CA 2022	Evolution 2021-22
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	49 117 €	82 854 €	68,7%
012	DEPENSES DE PERSONNEL	906 272 €	955 286 €	5,4%
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	117 730 €	123 949 €	5,3%
66	CHARGES FINANCIERES	300 €	0 €	-100,0%
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	75 744 €	145 662 €	92,3%
Total opérations réelles		1 149 162 €	1 307 750 €	-7,7%
042	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	4 965 €	1 269 €	-74,4%
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		1 154 127 €	1 309 019 €	13,4%

Après retraitements (ventilation de la masse salariale, et neutralisation des flux croisés en dépenses et recettes, entre les différents budgets), permettant de mieux cerner les évolutions propres de chaque budget en supprimant les doubles comptes, les variations suivantes peuvent être constatées :

Chapitre	Libellé	CA 2021	CA 2022	Evolution 2021-22
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	49 117 €	82 854 €	68,7 %
012	DEPENSES DE PERSONNEL	137 324 €	121 847 €	-11,3 %
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	117 730 €	123 949 €	5,3 %
66	CHARGES FINANCIERES	300 €	0 €	0,0 %
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	0 €	0 €	0,0 %
Total opérations réelles		304 470 €	308 650 €	7,9 %
042	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	4 965 €	1 269 €	-74,4%
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		309 435 €	329 919 €	6,6 %

Après retraitements, les dépenses de fonctionnement augmentent de 20 K€ (+6,6 %), par rapport au CA 2021, et ce, dans un contexte de reprise des activités normales du CCAS (post COVID).

Les charges à caractère général augmentent de 33 K€ (68,7%). Les principales dépenses supplémentaires d'un exercice à l'autre sont : l'analyse des besoins sociaux (21 K€), la reprise de l'ensemble des sorties au bénéfice des seniors.

Les dépenses de personnel diminuent de 15 K€ (-11,3%) en raison de différents départs à la retraite.

Les secours exceptionnels sont la cause principale de l'augmentation des autres charges de gestion courante : + 6 K€ (5,3%).

II RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Sans retraitement :

Chapitre	Libellé	CA 2021	CA 2022	Evolution 2021-22
002	RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	43 031 €	43 972 €	2,2%
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	0 €	2 967 €	
70	PRODUITS DES SERVICES	800 173 €	868 848 €	8,6%
74	DOTATIONS	352 169 €	445 000 €	26,4%
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	21 €	1 €	-93,9%
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	2 705 €	2 442 €	-9,7%
Total opérations réelles		1 198 098 €	1 363 231 €	13,8%
042		0 €	0 €	
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		1 198 098 €	1 363 231 €	13,8%

Après retraitements :

Chapitre	Libellé	CA 2021	CA 2022	Evolution 2021-22
002	RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	43 031 €	43 972 €	2,2%
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	0 €	2 967 €	
70	PRODUITS DES SERVICES	31 225 €	35 410 €	13,4%
74	DOTATIONS	352 169 €	445 000 €	26,4%
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	21 €	1 €	-93,9%
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	2 705 €	2 442 €	-9,7%
Total opérations réelles		429 151 €	529 792 €	23,5%

042	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	0 €	0 €	0,0%
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		429 151 €	529 792 €	23,5%

Après retraitements, les recettes de fonctionnement augmentent par rapport au CA 2021 (+101K€, soit +23,5%) du fait, principalement, d'une participation de la Ville plus importante : +93 K€. Pour mémoire, la Ville doit verser une subvention au CCAS, établissement public administratif, pour lui permettre de fonctionner. Selon le résultat de l'exercice précédent, la subvention peut être plus ou moins importante.

Il en découle un résultat de fonctionnement après retraitements en augmentation de +67% entre 2021 et 2022, à hauteur de 200 K€.

II DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Libellé	CA 2022
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	178 €
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	0 €
Total opérations réelles		178 €
040	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	0 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		178 €

Les dépenses d'investissement réalisées au cours de l'exercice 2022 consistent dans :

- L'achat de mobiliers, à hauteur de 178€

IV RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Libellé	CA 2022
001	RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	39 553 €
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	103 €
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	0 €
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	750 €
Total opérations réelles		40 406 €
040	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	1 269 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		41 675 €

L'excédent d'investissement reporté s'établit à 39 K€, en augmentation de 4 K€ par rapport à 2021.

Le chapitre 10 comptabilise le produit du FCTVA, soit 103 € en 2022.

La recette de 0,7 K€ au chapitre 27- autres immobilisations financières- correspond au remboursement d'une avance accordée en 2021.

Le CCAS n'a pas recouru à l'emprunt en 2022, et n'a ainsi toujours aucun stock de dette à rembourser.

Quant au chapitre 040, celui-ci enregistre les seules dotations aux amortissements, destinées à financer le renouvellement régulier des investissements.

Le résultat d'investissement se chiffre à 41,5 K€, en progression de +4,9 % entre 2021 et 2022.

Aussi, il vous est proposé d'adopter la délibération suivante :

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1612-12, L.1612-13, et L.1612-20,

Vu le Code de l'action sociale et des familles,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Considérant qu'il y a lieu de procéder au vote du compte administratif de l'exercice 2022 du budget principal du CCAS,

Considérant la concordance des écritures du compte administratif avec celles du compte de gestion dressé par le Comptable public,

Après avoir élu Jérôme ROBERT président(e) de séance et demandé au Président de quitter la salle,

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'adopter le compte administratif de l'exercice 2022 du budget principal du CCAS, tel qu'exposé ci-avant, et conformément au document budgétaire joint en annexe à la présente délibération.

PJ : document budgétaire CA 2022 du budget principal du CCAS

ADOpte A L'UNANIMITÉ

POUR : 12 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0 SANS PARTICIPATION : 0

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Pour extrait certifié conforme,

Théo PEREZ

Président du Conseil d'Administration du C.C.A.S